

CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DES MINI STAGE DECOUVERTE :
PERIODES D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

En application des dispositions de l'article L 332-3-1 du code de l'éducation, de l'article L. 4153-1 du code du travail et de l'article L124-3-1 du code de l'éducation, offrant la possibilité de réaliser des périodes d'observation en entreprise d'une durée maximale d'une semaine :

- aux jeunes collégiens de 4^{ème} et de 3^{ème} ou aux jeunes des lycées durant les vacances scolaires,
- aux étudiants de l'enseignement supérieur, en vue de l'élaboration de leur projet d'orientation professionnelle en dehors des semaines réservées aux cours et au contrôle de connaissances.

Il a été convenu ce qui suit :

Entre l'entreprise : [REDACTED]

Représentée par, [REDACTED] en qualité de : [REDACTED]

SIRET : [REDACTED]

Code APE : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

CP : [REDACTED] Ville : [REDACTED]

Adresse du lieu du stage si différente : [REDACTED]

Et le stagiaire : collégien (4^{ème} ou 3^{ème}) lycéen étudiant

NOM PRENOM : [REDACTED] DATE DE NAISSANCE : [REDACTED]

SEXE : H F

Adresse : [REDACTED]

CP : [REDACTED] Ville : [REDACTED]

Téléphone : [REDACTED] mail : [REDACTED]

Prénom et nom du Représentant légal (si mineur) : [REDACTED] Cliquez ici pour taper du texte.

Adresse si différente : [REDACTED]

Téléphone du représentant légal : [REDACTED] mail du représentant légal : [REDACTED]

Nom de l'établissement scolaire ou d'enseignement supérieur : [REDACTED]

CP : [REDACTED] Ville : [REDACTED]

Classe fréquentée : [REDACTED]

SITUATION DE HANDICAP : oui non

Envisagez-vous de signer un contrat d'apprentissage l'année prochaine ? oui non

TITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une période d'observation en milieu professionnel, au bénéfice du jeune désigné en annexe.

Article 2 - Les objectifs et les modalités de la période d'observation sont consignés dans l'annexe pédagogique. Les modalités de prise en charge des frais afférents à cette période ainsi que les modalités d'assurance sont définies dans l'annexe financière.

Article 3 - L'organisation de la période d'observation est déterminée d'un commun accord entre le chef d'entreprise et le jeune ou son représentant légal si mineur, avec le concours de la chambre consulaire compétente désignée en annexe.

Article 4 - Les jeunes qui sont sous statut scolaire, durant la période d'observation en milieu professionnel, ne peuvent prétendre à aucune rémunération ou gratification de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

Article 5 - Durant la période d'observation, les jeunes participent à des activités de l'entreprise, en liaison avec les objectifs précisés dans l'annexe pédagogique, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel.

Les jeunes (d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans) ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles D 4153-15 et suivants du code du travail. Ils ne peuvent ni procéder à des manœuvres ou manipulations sur d'autres machines, produits ou appareils de production, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le même code.

Les modalités de mise en œuvre des mesures de protection en vigueur, définies en fonction du contexte sanitaire en cours à la date du stage, pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs face au covid-19, s'appliquent durant la présente convention ainsi que toute autre disposition de même nature.

Article 6 - Le chef d'entreprise prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée (en application de l'article 1242 du code civil) :

- soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise ;
- soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit "responsabilité civile entreprise" ou "responsabilité civile professionnelle" un avenant relatif à l'accueil du jeune, si ce risque n'est pas déjà couvert.

Le représentant légal du jeune contracte une assurance couvrant la responsabilité civile du jeune pour les dommages qu'il pourrait causer ou subir pendant la période d'observation en milieu professionnel, ainsi qu'en dehors de l'entreprise, ou sur le trajet menant, soit au lieu où se déroule la période d'observation, soit au domicile.

Article 7 - En cas d'accident survenant au stagiaire, soit en milieu professionnel, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise, les parents ou le responsable légal déclarent l'accident à leurs assureurs respectifs dans les délais contractuels et s'engagent à adresser, pour information, la déclaration d'accident au référent de la chambre consulaire désigné en annexe.

Article 8 - Le chef d'entreprise, les parents, le jeune ou son représentant légal s'il est mineur, ainsi que le référent de la chambre consulaire désigné en annexe, se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord, les dispositions propres à les résoudre notamment en cas de manquement à la discipline. Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de toute période en milieu professionnel et notamment toute absence du jeune, seront aussitôt portées à la connaissance du référent de la chambre consulaire compétente, désigné en annexe.

La saisine de la chambre consulaire compétente est à effectuer dans un délai de 15 jours avant le début du stage.

TITRE II - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

A - Annexe pédagogique

Dates de la période d'observation en milieu professionnel :

Du : Au :

Découverte du métier de :

Activités prévues :

Objectifs assignés à la période d'observation en milieu professionnel :

Découverte métier Validation de projet de formation Prise de connaissance avant apprentissage

Nom du responsable de l'accueil en milieu professionnel (tuteur) :

Fonction :

HORAIRES journaliers :

	Matin		Après-midi		h/jour
Lundi	De :	A :	De:	A :	
Mardi	De :	A :	De:	A :	
Mercredi	De :	A :	De:	A :	
Jeudi	De :	A :	De:	A :	
Vendredi	De :	A :	De:	A :	
Samedi	De :	A :	De:	A :	
Total					

La durée de la présence hebdomadaire des jeunes en milieu professionnel ne peut excéder :

- pour les jeunes de moins de 15 ans, 30 heures réparties sur 5 jours (7h/jour max)
- pour les jeunes de plus de 15 ans, 35 heures répartis sur 5 jours (8h/jour max)

Le temps de la pause du jeune en milieu professionnel est égal à :

- pour les jeunes de moins de 18 ans, 30 minutes pour 4h30 de travail
- pour les jeunes de plus de 18 ans, 20 minutes pour 6h00 de travail

Concertation assurée entre les différents intervenants au moyen des outils de communication suivants :

	Prénom / Nom	Téléphone	Mail
Jeune			
Représentant légal			
Chef d'entreprise			
Tuteur entreprise			
Cadre réservé Chambre consulaire compétente	Chambre de		

B - Annexe financière

– Hébergement : **oui non** – Restauration : **oui non** – Transport : **oui non**

4 – ASSURANCE (obligatoire)

POUR L'ENTREPRISE

Nom de la compagnie : [REDACTED]

Numéro de police (responsabilité civile professionnelle) : [REDACTED]

POUR LE STAGIAIRE

Nom de la compagnie : [REDACTED]

Numéro de police (responsabilité civile privée) : [REDACTED]

Fait à [REDACTED], le [REDACTED]

Le chef d'entreprise,

Nom et prénom : [REDACTED]

Cachet et signature :

**Le responsable de l'accueil en milieu professionnel,
(tuteur)**

Nom et prénom :

Signature :

€ J'accepte que mon entreprise figure dans le fichier des entreprises accueillantes pouvant être transmis aux jeunes en recherche de stage et diffusée en ligne de façon anonyme avec intermédiation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

€ J'accepte que la CMA transfère les données « Raison sociale » et « secteur d'activité » à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pour réaliser des suivis statistiques.

Vous pouvez exercer votre droit de modification et de suppression des données transmises à la CMA auprès du délégué à la protection des données : dpo@cma-auvergnerhonealpes.fr

Le jeune

Nom et prénom : [REDACTED]

Signature :

Le représentant légal,

Nom, prénom : [REDACTED]

Signature :

€ J'accepte que la CMA transfère les données « établissement scolaire », « filière de formation », « niveau de classe » et « sexe » à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pour réaliser des suivis statistiques.

Vous pouvez exercer votre droit de modification et de suppression des données transmises à la CMA auprès du délégué à la protection des données : dpo@cma-auvergnerhonealpes.fr

Le référent de la chambre consulaire compétente chargé de suivre le déroulement de la période d'observation en milieu professionnel :

Référent CMA :Vu et pris connaissance le :

Signature et cachet

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du stage.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au DPO de la CMA : dpo@cma-auvergnerhonealpes.fr

Pour la bonne information sur ses démarches d'orientation, le jeune est invité à informer son professeur principal de la réalisation de ce stage.

Pour ce faire, les jeunes et l'entreprise ont à leurs dispositions différents documents en annexe :

- Modèle attestation de stage
- Fiche d'évaluation du jeune
- Autoévaluation de mon mini stage

Selon la localisation de l'entreprise d'accueil, vous devez saisir votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat :

AIN

04 74 47 49 00

LOIRE

04 77 92 38 00

ALLIER

04 70 46 80 84

HAUTE-LOIRE

04 71 02 34 56

ARDECHE

04 75 07 54 00

PUY-DE-DÔME

04 73 31 52 00

CANTAL

04 71 45 65 00

RHÔNE

04 72 43 43 00

DRÔME

04 75 48 72 00

SAVOIE

04 79 69 94 00

ISERE

04 76 70 82 09

HAUTE-SAVOIE

04 50 23 92 22

Annexe 1

Modèle d'attestation de stage en période d'observation

Je soussigné.e M. / Mme
Agissant en qualité de de l'entreprise
située
atteste que M. Mme actuellement scolarisé.e au sein de
l'établissement....., en classe de
Et demeurant.....
a bien réalisé, au sein de notre entreprise, du ... / ... / ... Au ... /... / ... Une période dite d'observation,
dans le cadre du dispositif prévu à l'article L.332-3-1 du code de l'éducation.

Cette période a été l'occasion d'une découverte du métier de

**Observations et appréciations générales concernant le déroulement du stage et/ou le stagiaire
(implication, comportement ...**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signature et cachet de l'entreprise :

Annexe 2

**Fiche d'évaluation du jeune par l'entreprise d'accueil
à l'issue de son mini-stage d'observation**

Nom et prénom du jeune :
Nom de l'entreprise :
Coordonnées de l'entreprise :

Au travers de cette fiche d'évaluation, il s'agit de restituer votre appréciation sur l'attitude et le comportement du jeune reçu en stage afin de l'aider à s'améliorer.

1 : Insuffisant

2 : Passable

3 : Bien

4 : Très bien

Attitude et comportement général du stagiaire :

	1	2	3	4
Intérêt et motivation porté au métier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intérêt et motivation portés aux tâches confiées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dynamisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assiduité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respect des horaires fixés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respect des règles de savoir-vivre et de politesse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Critères professionnels

Capacité à respecter les consignes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respect des règles d'hygiène et de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Critères relationnels

Capacité d'écoute	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Capacité à accepter les remarques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Capacité à s'exprimer clairement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intégration dans l'équipe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires libres :

.....

.....**Cachet et signature de l'entreprise :**

Annexe 3

Autoévaluation de mon mini-stage

Vous avez effectué un stage de découverte dans une entreprise. Ce document va vous aider à formaliser votre retour d'expérience afin de contribuer à votre choix d'orientation. Il contribuera à valoriser cette expérience dans vos démarches d'orientation.

Stage effectué :

Du au dans l'entreprise :

Durée du stage :

Activité de l'entreprise :

Métier découvert :

Liste et description des activités découvertes :

-
-
-

Ce qui m'a surpris :

-

Selon vous, quels sont vos points forts et points faibles par rapport à ce métier ?

Ce qui m'a plu dans le métier découvert :

.....
.....
.....

Ce qui m'a déplu dans le métier découvert :

.....
.....
.....

Mes points forts pour ce métier :

.....
.....
.....

Mes points faibles pour ce métier :

.....
.....
.....

Envisagez-vous de vous orienter vers ce métier ?

OUI

NON

Quelles sont les filières de formation et les qualifications nécessaires pour exercer ce métier ?

.....

Pour mieux connaître les métiers et les formations : www.onisep.fr